

Le directeur du transport aérien

Paris, le **31 JAN. 2024**

Réf: **24 0014** / DTA

Monsieur Grégory Jamet
Coordonnateur délégué
COHOR
2 rue du Commandant Mouchotte
Bât.522 ORLYTECH
91550 Paray Vieille Poste

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Conformément à l'arrêté du **31 JAN. 2024** qualifiant d'aéroports coordonnés les aéroports de Paris-Le Bourget, Beauvais-Tillé, Marseille-Provence et Lille-Lesquin à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et désignant le coordonnateur sur ces aéroports, les aéroports de Paris-Le Bourget et de Beauvais-Tillé sont qualifiés d'aéroports coordonnés pendant la période du 12 juillet au 16 septembre 2024 inclus.

Sans préjudice des paramètres notifiés pour cette période, je vous prie de trouver ci-annexés les paramètres de coordination des aéroports de Paris-Le Bourget et de Beauvais-Tillé pour le 26 juillet 2024, de 16h30 à 23h59 locales, tenant compte des conséquences de la mise en place d'une zone interdite temporaire à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La présente notification entre en vigueur le 1er février 2024, soit après la HBD (Historic Baseline Date) du calendrier IATA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, à l'expression de ma considération distinguée.



Marc BOREL

**ANNEXE I : Paramètres de coordination de l'aéroport de Paris-Le Bourget du 26 juillet 2024
à partir de 16h30 locales**

Date	Heures (locales)	Arrivées	Départs	Total
26 juillet 2024	16h30 – 17h29	15	15	20
	17h30 – 23h59	0	0	0

**ANNEXE II : Paramètres de coordination de l'aéroport de Beauvais-Tillé du 26 juillet 2024
à partir de 16h30 locales**

Date	Heures (locales)	Arrivées	Départs	Total
26 juillet 2024	16h30 – 17h29	5	7	12
	17h30 – 23h59	0	0	0